

REPUBLIQUE FRANÇAISE
HERAULT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 81/2026**Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES –
– M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI –
M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2027-2031***Rapporteur : Monsieur Fenoy*

Il est rappelé au conseil que Lunel Agglo, les communes de Boisseron, Entre-Vignes, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Just, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines, Villetelle, le SIVOM Enfance & Jeunesse et le SIVOM Fontbonne se sont engagées dans une démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en collaboration avec la CAF de l'Hérault pour la période 2027-2031.

Cette démarche partenariale s'appuie sur un diagnostic partagé et doit permettre de construire un projet territorial global et stratégique au travers les thématiques suivantes : Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale, Accès aux droits, Handicap, Logement, Mobilités et Liens intergénérationnels.

En outre et dans le respect des dispositions de la loi « Plein emploi » du 18 décembre 2023, la CTG constitue également un cadre structurant sur lequel les Autorités Organisatrices (AO) d'accueil du jeune enfant peuvent s'appuyer dans la mise en œuvre du service public de la petite enfance.

Les principaux enjeux de la CTG seront traités à travers le déploiement d'actions au service des familles et des publics concernés par les différentes thématiques.

Les projets et actions se structureront au sein d'une même contrat composé de trois feuilles de route, dont les axes se déclinent comme suit :

• **Feuille de route partagée : Lunel Agglo, Boisseron, Entre-Vignes, Lunel, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Just, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines, Villetelle, le SIVOM Enfance & Jeunesse et le SIVOM Fontbonne :**

- Axe 1 : Parcours de vie : accompagner la petite enfance, la parentalité, les enfants et les familles à chaque étape de la vie
- Axe 2 : Enfance et inclusion : consolider une politique enfance cohérente et élargir la dynamique inclusive
- Axe 3 : Jeunesse : reconnaître et accompagner une jeunesse présente sur tout le territoire
- Axe 4 : Accessibilité aux droits et services : réduire les inégalités sur le territoire
- Axe 5 : Animation de la vie sociale et aller-vers : développer les dynamiques de proximité et renforcer le lien social

• **Feuille de route de la commune de Lunel-Viel :**

- Axe 1 : Petite enfance. Mettre en place et développer le SPPE communal (Service Public Petite Enfance)
- Axe 2 : Enfance. Consolider le parcours éducatif de l'enfant
- Axe 3 : Jeunesse. Affirmer et développer la politique jeunesse
- Axe 4 : Inclusion, handicap. Renforcer la politique inclusive à tout âge (personnes en situation de handicap, proches et aidants)
- Axe 5 : Parentalité. Favoriser l'implication des familles et le soutien à la parentalité
- Axe 6 : Accès aux droits-santé. Faciliter l'accès aux droits, aux services et à la santé
- Axe 7 : Animation de l'animation de la vie sociale. Renforcer le lien social, développer la participation des habitants et favoriser la démarche d'aller-vers
- Axe 8 : Logements. Lutter contre l'habitat indigne, encourager le logement inclusif et la mixité sociale

• **Feuille de route de la commune de Marsillargues :**

- Axe 1 : Accès aux droits sociaux
- Axe 2 : Petite enfance
- Axe 3 : Enfance – Jeunesse
- Axe 4 : Parentalité
- Axe 5 : Animation de la vie sociale

Il est précisé que la mise en œuvre du dispositif sera effective au début de l'année 2027 sous réserve de la participation financière des différents partenaires.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**

- D'approuver la Convention Territoriale Globale ci-après annexée pour la période 2027-2031,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2027-2031 et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

